



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 décembre 2018**

DÉLIBÉRATION N° 2018-16

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 12 Pouvoirs : 00 Pour : 12 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le dix neuf décembre deux mil dix huit à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du quatorze décembre deux mil dix huit, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Jacques COJON, Elisabeth COURBOIS, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Cyrille GOUILLARD, Bruno LEFEBVRE, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

Absents : MM. Christophe DUEZ et Angélique FAVRE.

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Convention d'accès des bibliothèques de proximité aux services de la médiathèque départementale du Pas-de-Calais

Monsieur le Maire rappelle qu'une bibliothèque est un service public chargé de contribuer à la formation permanente, à l'information et à la culture de tous.

Il ajoute que le Département du Pas-de-Calais accompagne les collectivités territoriales pour créer et développer des équipements culturels de proximité, outils essentiels dans l'émancipation et l'épanouissement de l'individu

Il demande aux membres présents d'émettre un avis sur l'opportunité de signer une convention ayant pour objet l'accès des bibliothèques de proximité aux services de la médiathèque départementale du Pas-de-Calais.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

après avoir pris connaissance de la délibération du 13 novembre 2017 du Conseil Départemental du Pas-de-Calais relative à l'adoption du Plan de Développement de la Lecture Publique 2017-2022,

- autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'accès des bibliothèques de proximité aux services de la médiathèque départementale du Pas-de-Calais
- dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais aux fins de contrôle de légalité, puis transmise à Monsieur le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, pour suite à donner.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents,

Pour copie conforme,
Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES